

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2859

23 novembre 2011

### SOMMAIRE

|  |        |   |        |
|--|--------|---|--------|
| Buffalo Poland Topco S.à r.l. ....                             | 137225 | Ironbridge 2003/4 Luxembourg Holdings<br>S.à r.l. ....          | 137217 |
| Celanese International Holdings Luxem-<br>bourg S.à r.l. ....  | 137188 | Isle Lux S.à r.l. ....  | 137186 |
| CEP III Pucchini S.à r.l. ....                                 | 137195 | JCF III Europe S. à r.l. ....                                   | 137188 |
| Coditel Holding Lux II Sàrl ....                               | 137196 | KBC Institutional Cash ....                                     | 137228 |
| Compagnie Européenne de Financement<br>C.E.F. S.A. ....        | 137198 | Kid Care S.à r.l. ....  | 137196 |
| Copper Acquisition S.à r.l. ....                               | 137186 | Kurti Bau S.à r.l. ....   | 137218 |
| Crealud S.à r.l. ....  | 137188 | Kurti Bau S.à r.l. ....   | 137217 |
| Damballah ....   | 137198 | Les Aubépines ....  | 137199 |
| Development Venture III S.C.A. ....                            | 137201 | Link Logistics S.A. ....  | 137218 |
| Development Venture III S.C.A. ....                            | 137201 | Lopesan S.à r.l. ....   | 137218 |
| DH P S.à r.l. ....   | 137205 | LorLux Habitat S.A. ....  | 137201 |
| EBG Service S.à r.l. ....                                      | 137206 | LSREF Summer Holdings, S.à r.l. ....                            | 137222 |
| FHSI S.à r.l. ....   | 137211 | LSREF Summer Loans, S.à r.l. ....                               | 137226 |
| Fidelity International Real Estate Fund<br>Company 3 ....      | 137206 | LuxCo 58 S.à r.l. ....  | 137211 |
| Fidelity International Real Estate Fund<br>Company 5 ....      | 137206 | Luxembourg Residential Properties Loan<br>Finance S.à r.l. .... | 137206 |
| Fidelity International Real Estate Fund<br>Company 6 ....      | 137208 | LuxGEO S.à r.l. ....  | 137213 |
| First Data International Luxembourg III<br>S.à r.l. ....       | 137208 | Luxpai Holdo S.à r.l. ....                                      | 137208 |
| GlaxoSmithKline International (Luxem-<br>bourg) S.à r.l. ....  | 137211 | MGI S.à r.l. ....   | 137229 |
| GREEN Global Renewable Energy Advi-<br>sors S.A. ....          | 137211 | M&G Real Estate Finance 1 Co ....                               | 137222 |
| Halesia S.A. ....  | 137213 | Nord Europe Life Luxembourg ....                                | 137222 |
| H.I.G. Europe - Engine S.à r.l. ....                           | 137205 | Parker Hannifin Lux Finco S.à r.l. ....                         | 137222 |
| H.I.G. Luxembourg Holdings Ten S.à r.l.<br>.....               | 137205 | Pentavest S.à r.l. ....   | 137225 |
| Industrial Project Coordination Company<br>Holding S.A.H. .... | 137213 | Poland Retail Topco S.à r.l. ....                               | 137225 |
| Industrial Project Coordination Company<br>SA - SPF ....       | 137213 | Quercus Assets Selection S.à r.l. ....                          | 137225 |
|  |        | Quercus Assets Selection S.C.A. SICAV-<br>SIF ....              | 137229 |
|  |        | Resources Global Professionals (Luxem-<br>bourg) ....           | 137229 |
|  |        | Sireo Immobilienfonds No. 5 Heureka I Al-<br>pha S.à r.l. ....  | 137229 |
|  |        | Titan (Germany) III GP S.à r.l. ....                            | 137229 |

**Copper Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 156.058.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 20 juin 2011, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 juillet 2011.

Francis KESSELER  
NOTAIRE

Référence de publication: 2011142047/13.

(110164567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

**Isle Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.661.500,00.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 159.729.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of the month of September,  
Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch,

There appeared:

Item Limited, a company incorporated under the laws of Malta, having its registered office at Block A, Ground Floor, Aviation Park, Civil Aviation Avenue, Luqa LQA, 9023 Malta (the "Sole Shareholder"), represented by Me Patrick Santer, maître en droit, professionally residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 15 September 2011 (such proxy to be registered together with the present deed),

being the sole shareholder and holding all the twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue in Isle Lux S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 159.729 and incorporated on 3 March 2011 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, under number C 1179 of 11 June 2011.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Shareholder holds all shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Increase of the issued share capital by an amount of one million six hundred forty-nine thousand Euros (€1,649,000.-) from currently twelve thousand five hundred Euros (€12,500) to one million six hundred sixty-one thousand five hundred Euros (€1,661,500.-) by the creation and issue to the sole shareholder of one million six hundred forty-nine thousand (1,649,000) shares, each with a nominal value and subscription price of one Euro (€1.00), subscription and payment of the one million six hundred forty-nine thousand (1,649,000) shares by way of a contribution in cash of an aggregate amount of one million six hundred forty-nine thousand Euros (€1,649,000.-) and consequential amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company

Thereupon the Sole Shareholder has passed the following resolution:

*Sole resolution*

It is resolved to increase the issued share capital by an amount of one million six hundred forty-nine thousand Euros (€1,649,000.-) from currently twelve thousand five hundred Euros (€12,500.-) to one million six hundred sixty-one thousand five hundred Euros (€1,661,500.-) by the creation and issue to the Sole Shareholder of one million six hundred forty-nine thousand (1,649,000) shares, each with a nominal value and subscription price of one Euro (€1.00).

The one million six hundred forty-nine thousand (1,649,000) new shares have been subscribed at a total issue price of one million six hundred forty-nine thousand Euros (€1,649,000.-) and paid in cash by the Sole Shareholder pursuant to a subscription form which having been signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Evidence of such payments for the new shares has been given to the undersigned notary.

Consequently it is resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

**Art. 5. Share capital. (First paragraph).** “The issued share capital of the Company is set at one million six hundred sixty-one thousand five hundred Euros (€1,661,500.-) divided into one million six hundred sixty-one thousand five hundred (1,661,500) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.00) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.”

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

#### *Expenses*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about two thousand six hundred euros (€ 2,600.-).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-huitième jour du mois de septembre.

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch,

A comparu

Item Limited, une société constituée en vertu de la loi de Malte, ayant son siège social à Block A, Ground Floor, Aviation Park, Civil Aviation Avenue, Luqa LQA, 9023 Malte (l'«Associé Unique»), représentée par Me Patrick Santer, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 15 septembre 2011 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte),

étant l'associé unique et détenant l'ensemble des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises dans Isle Lux S.à r.l. (la «Société») une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.729, constituée le 3 mars 2011 par acte du notaire soussigné publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C 1179 du 1 juin 2011.

La partie comparante a déclaré et demandé au notaire soussigné d'arrêter comme suit:

(A) L'Associé Unique détient l'ensemble des parts sociales émises par la Société de telle sorte que les décisions peuvent valablement être prises sur tous les points figurant à l'ordre du jour,

(B) Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

1. Augmentation du capital social émis d'un montant d'un million six cent quarante-neuf mille euros (€1.649.000,-) en vue de l'augmenter du montant actuel de douze mille cinq cents euros (€12.500,-) à un million six cent soixante et un mille cinq cents euros (€1.661.500,-) par la création et l'émission à l'associé unique d'un million six cent quarante-neuf mille (1.649.000) parts sociales, chacune d'un montant nominal et d'un prix de souscription d'un euro (€1,00), la souscription et le paiement des un million six cent quarante-neuf mille (1.649.000) parts sociales par un apport en espèces d'un montant total d'un million six cent quarante-neuf mille euros (€1.649.000,-), et modification conséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société.

Sur ce l'Associé Unique a pris la résolution suivante:

#### *Résolution unique*

Il est décidé d'augmenter le capital social émis d'un montant d'un million six cent quarante-neuf mille euros (€1.649.000,-) en vue de l'augmenter du montant actuel de douze mille cinq cents euros (€12.500,-) à un million six cent soixante et un mille cinq cents euros (€1.661.500,-) par la création et l'émission à l'Associé Unique d'un million six cent quarante-neuf mille (1.649.000) parts sociales, chacune d'un montant nominal et d'un prix de souscription d'un euro (€1,00).

Les un million six cent quarante-neuf mille (1.649.000) nouvelles parts sociales ont été souscrites à un prix total d'un million six cent quarante-neuf mille euros (€1.649.000,-) et payées en espèces par l'Associé Unique, conformément à un bulletin de souscription qui a été signé par la personne comparante et par le notaire instrumentant et qui restera annexé au présent acte pour être soumis, avec lui, aux formalités d'enregistrement.

La preuve de l'apport en espèces a été montrée au notaire soussigné.

Partant il a été décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société de la manière suivante:

**Art. 5. Capital Social. (Premier alinéa).** «Le capital social émis de la Société est fixé à un million six cent soixante et un mille cinq cents euros (€1.661.500,-) divisé en un million six cent soixante et un mille cinq cents (1.661.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€1,00) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.»

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.

*Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société ou qui lui seront imputés en rapport avec son augmentation du capital social au taux fixe d'enregistrement de la perception fiscale sont estimés à deux mille six cents euros (€ 2.600,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate qu'à la requête des parties comparantes, cet acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes la version anglaise fera foi en cas de divergence entre les textes français et anglais.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P. Santer, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 30 septembre 2011. Relation: RED/2011/2022. Reçu soixante-quinze (75,-) euros

Le Releveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 30 septembre 2011.

Référence de publication: 2011139580/114.

(110161613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

---

**Crealud S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 32, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 119.074.

Les statuts coordonnés au 09/09/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011142048/9.

(110164463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

---

**Celanese International Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 118.247.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 27 juin 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 27 juillet 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011142039/13.

(110164715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

---

**JCF III Europe S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 161.027.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth day of August.

Before us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

JCF III Europe Holdings L.P., a limited partnership organized and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walkers Corporate Services Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, the Cayman Islands, registered with the Cayman trade and companies' register under number WK-48187 (the "Company"),

duly represented by Mrs. Sophie Henryon, employee, residing professionally at Esch-sur-Alzette by virtue of a proxy given in New York on 8 August 2011.

This proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of JCF III Europe S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 161027, having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (hereafter the "Company"), incorporated on 13 May 2011 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requires the notary to act the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million nine hundred seventeen thousand thirty euro (EUR 1,917,030) from its current amount of one million five hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 1,512,500) up to an amount of three million four hundred twenty-nine thousand five hundred thirty euro (EUR 3,429,530) through the issuance of one hundred ninety-one thousand seven hundred three (191,703) Class A2 Shares, one hundred ninety-one thousand seven hundred three (191,703) Class B2 Shares, one hundred ninety-one thousand seven hundred three (191,703) Class C2 Shares, one hundred ninety-one thousand seven hundred three (191,703) Class D2 Shares, one hundred ninety-one thousand seven hundred three (191,703) Class E2 Shares, one hundred ninety-one thousand seven hundred three (191,703) Class F2 Shares, one hundred ninety-one thousand seven hundred three (191,703) Class G2 Shares, one hundred ninety-one thousand seven hundred three (191,703) Class H2 Shares, one hundred ninety-one thousand seven hundred three (191,703) Class I2 Shares, one hundred ninety-one thousand seven hundred three (191,703) Class J2 Shares, having each a par value of one euro (EUR 1).

The New Shares have been subscribed by the sole shareholder at a total subscription price of one million nine hundred seventeen thousand thirty euro (EUR 1,917,030) to be allocated to the share capital of the Company.

The New Shares have been fully paid up as follows:

one hundred ninety-one thousand seven hundred three (191,703) Class A2 Shares, one hundred ninety-one thousand seven hundred three (191,703) Class B2 Shares, one hundred ninety-one thousand seven hundred three (191,703) Class C2 Shares, one hundred ninety-one thousand seven hundred three (191,703) Class D2 Shares, one hundred ninety-one thousand seven hundred three (191,703) Class E2 Shares, one hundred ninety-one thousand seven hundred three (191,703) Class F2 Shares, one hundred ninety-one thousand seven hundred three (191,703) Class G2 Shares, one hundred ninety-one thousand seven hundred three (191,703) Class H2 Shares, one hundred ninety-one thousand seven hundred three (191,703) Class I2 Shares, one hundred ninety-one thousand seven hundred three (191,703) Class J2 Shares, having each a par value of one euro (EUR 1) have been fully paid up by a contribution in kind consisting of one hundred ninety-one million six hundred eighty-seven thousand one hundred seventy-five (191,687,175) Class A Shares, one hundred ninety one million six hundred eighty-seven thousand one hundred seventy-five (191,687,175) Class B Shares, one hundred ninety one million six hundred eighty-seven thousand one hundred seventy-five (191,687,175) Class C Shares, one hundred ninety one million six hundred eighty-seven thousand one hundred seventy-five (191,687,175) Class D Shares, one hundred ninety one million six hundred eighty-seven thousand one hundred seventy-five (191,687,175) Class E Shares, one hundred ninety one million six hundred eighty-seven thousand one hundred seventy-five (191,687,175) Class F Shares, one hundred ninety one million six hundred eighty-seven thousand one hundred seventy-five (191,687,175) Class G Shares, one hundred ninety one million six hundred eighty-seven thousand one hundred seventy-five (191,687,175) Class H Shares, one hundred ninety one million six hundred eighty-seven thousand one hundred seventy-five (191,687,175) Class I Shares, one hundred ninety one million six hundred eighty-seven thousand one hundred seventy-five (191,687,175) Class J Shares, together representing one million nine hundred sixteen thousand eight hundred seventy-two euro (EUR 1,916,872) of the share capital of Europa Lux III S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 157133, having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg ("Europa").

The subscription price of one million nine hundred seventeen thousand thirty euro (EUR 1,917,030) will be allocated to the share capital of the Company.

The evidence of the existence and the value of the subscription price have been produced to the Company.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to create a new investment share class within the share capital of the Company named "Investment Share Class 2" which shall relate to "Project Prince" and shall be divided into ten (10) classes of shares named Class A2 Ordinary Shares, Class B2 Ordinary Shares, Class C2 Ordinary Shares, Class D2 Ordinary Shares, Class E2 Ordinary Shares, Class F2 Ordinary Shares, Class G2 Ordinary Shares, Class H2 Ordinary Shares, Class I2 Ordinary Shares, and Class J2 Ordinary Shares.

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to allocate the newly issued shares of the Company to the newly created share classes within the Investment Share Class 2 as follows:

- (a) one hundred ninety-one thousand seven hundred three (191,703) shares allocated to the Class A2 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class A2 Ordinary Shares");
- (b) one hundred ninety-one thousand seven hundred three (191,703) shares allocated to the Class B2 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class B2 Ordinary Shares");
- (c) one hundred ninety-one thousand seven hundred three (191,703) shares allocated to the Class C2 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class C2 Ordinary Shares");
- (d) one hundred ninety-one thousand seven hundred three (191,703) shares allocated to the Class D2 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class D2 Ordinary Shares");
- (e) one hundred ninety-one thousand seven hundred three (191,703) shares allocated to the Class E2 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class E2 Ordinary Shares");
- (f) one hundred ninety-one thousand seven hundred three (191,703) shares allocated to the Class F2 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class F2 Ordinary Shares");
- (g) one hundred ninety-one thousand seven hundred three (191,703) shares allocated to the Class G2 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class G2 Ordinary Shares");
- (h) one hundred ninety-one thousand seven hundred three (191,703) shares allocated to the Class H2 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class H2 Ordinary Shares");
- (i) one hundred ninety-one thousand seven hundred three (191,703) shares allocated to the Class I2 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class I2 Ordinary Shares"); and
- (j) one hundred ninety-one thousand seven hundred three (191,703) shares allocated to the Class J2 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class J2 Ordinary Shares").

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to allocate Project Prince, i.e. certain participation into Europa Lux III S.à r.l., i.e. the indirect acquisition by the Company of (i) Copacabana Prince Participações S.A. (previously named "Banjul Participações S.A."), a company incorporated and existing under the laws of Brazil, enrolled with the Brazilian General Taxpayers' Registry under No. 09.462.850/000186 and (ii) (a) BTG Pactual Participations, Ltd., a limited liability company organized under the laws of Bermuda and (b) BTG Investments, L.P., an exempted limited partnership organized under the laws of Bermuda, to the newly created Investment Share Class 2 of the Company.

*Fifth resolution*

Consequently to the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 and article 11 of the articles of incorporation of the Company, to reflect the modifications contemplated in the above mentioned resolutions as follows:

**Art. 6.**

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at three million four hundred twenty-nine thousand five hundred thirty euro (EUR 3,429,530) represented by one million five hundred twelve thousand five hundred (1,512,500) shares in the Investment Share Class 1 (as defined in article 11 hereafter) and one million nine hundred seventeen thousand thirty (1,917,030) shares in the Investment Share Class 2 which consists of the following:

Investment Share Class 1:

- (a) one hundred fifty-one thousand two hundred fifty (151,250) Class A1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class A1 Ordinary Shares");
- (b) one hundred fifty-one thousand two hundred fifty (151,250) Class B1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class B1 Ordinary Shares");
- (c) one hundred fifty-one thousand two hundred fifty (151,250) Class C1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class C1 Ordinary Shares");
- (d) one hundred fifty-one thousand two hundred fifty (151,250) Class D1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class D1 Ordinary Shares");
- (e) one hundred fifty-one thousand two hundred fifty (151,250) Class E1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class E1 Ordinary Shares");
- (f) one hundred fifty-one thousand two hundred fifty (151,250) Class F1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class F1 Ordinary Shares");
- (g) one hundred fifty-one thousand two hundred fifty (151,250) Class G1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class G1 Ordinary Shares");
- (h) one hundred fifty-one thousand two hundred fifty (151,250) Class H1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class H1 Ordinary Shares");
- (i) one hundred fifty-one thousand two hundred fifty (151,250) Class I1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class I1 Ordinary Shares"); and

(j) one hundred fifty-one thousand two hundred fifty (151,250) Class J1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class J1 Ordinary Shares").

Investment Share Class 2:

(a) one hundred ninety-one thousand seven hundred three (191,703) shares allocated to the Class A2 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class A2 Ordinary Shares");

(b) one hundred ninety-one thousand seven hundred three (191,703) shares allocated to the Class B2 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class B2 Ordinary Shares");

(c) one hundred ninety-one thousand seven hundred three (191,703) shares allocated to the Class C2 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class C2 Ordinary Shares");

(d) one hundred ninety-one thousand seven hundred three (191,703) shares allocated to the Class D2 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class D2 Ordinary Shares");

(e) one hundred ninety-one thousand seven hundred three (191,703) shares allocated to the Class E2 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class E2 Ordinary Shares");

(f) one hundred ninety-one thousand seven hundred three (191,703) shares allocated to the Class F2 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class F2 Ordinary Shares");

(g) one hundred ninety-one thousand seven hundred three (191,703) shares allocated to the Class G2 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class G2 Ordinary Shares");

(h) one hundred ninety-one thousand seven hundred three (191,703) shares allocated to the Class H2 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class H2 Ordinary Shares");

(i) one hundred ninety-one thousand seven hundred three (191,703) shares allocated to the Class I2 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class I2 Ordinary Shares"); and

(j) one hundred ninety-one thousand seven hundred three (191,703) shares allocated to the Class J2 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class J2 Ordinary Shares").

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders. Notwithstanding the number following the letter A to J of a relevant class of Shares allocated in relation to an Investment Share Class, Class A Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares, Class C Ordinary Shares Class D Ordinary Shares, Class E Ordinary Shares, Class F Ordinary Shares, Class G Ordinary Shares, Class H Ordinary Shares, Class I Ordinary Shares and Class J Ordinary Shares shall each be referred to as a "Class of Shares" and shall be collectively referred to as the "Shares".

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve."

**Art. 11.** "Each investment share class (an "Investment Share Class) shall relate to a relevant portfolio of assets constituting an investment (the "Investment"). The Company's Investment Share Class(es), and allocation of Investment therein, is/are as follows:

The Investment Share Class 1 relates to Project Yellow, i.e. the indirect acquisition by the Company of Compagnie Européenne de Prévoyance (France), through the Company's direct subsidiary Luxco Holdings CEP II S.à r.l..

The Investment Share Class 2 relates to "Project Prince", i.e. the indirect acquisition by the Company of (i) Copacabana Prince Participações S.A. (previously named "Banjul Participações S.A."), a company incorporated and existing under the laws of Brazil, enrolled with the Brazilian General Taxpayers' Registry under No. 09.462.850/0001-86 and (ii) (a) BTG Pactual Participations, Ltd., a limited liability company organized under the laws of Bermuda and (b) BTG Investments, L.P., an exempted limited partnership organized under the laws of Bermuda through the Company direct subsidiary Europa Lux III S.à r.l..

The allocation of each Investment to the above Investment Share Classes shall be irrevocable and shall be made by a decision of the shareholders of the Company in accordance with Section D of the present articles of incorporation. Each Investment shall be held by the Company exclusively for the benefit of the relevant Investment Share Class. Any and all distributions, dividends, redemptions of capital or other receipts from the Investment shall accrue exclusively to the Investment Share Class, after deduction of the pro-rata allocation of the Company's general expenses to such Investment Share Class and the expenses incurred in connection with the Investment, and no holder of any Shares other than the Investment Share Class shall be entitled to the proceeds of any such distribution, dividend, redemption of capital or other receipt, whether or not declared or paid.

The net asset value of the issued Shares of any Investment Share Class shall be expressed as a per share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the net asset value of the corresponding Investment, being the fair market value of the underlying Investment less the liabilities relating to such Investment and the pro rata share of the Company's general liabilities and expenses at close of business on that day, by the number of Shares of the relevant Investment Share Class then outstanding at such close of business, in accordance with such rules as the board of managers shall regard as fair and equitable (the "NAV").

In case of cancellation or redemption of an Investment Share Class (or part thereof consisting of one or several Classes of Shares), the consideration paid to the holders of Shares comprising the Investment Share Class shall be the NAV of the Investment, or that proportion of the Investment which corresponds to the proportion of Shares of the relevant Investment Share Class being so cancelled or redeemed."

*Estimation of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about three thousand euro (EUR 3,000.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Esch/Alzette, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-cinq août,

Par-devant Maître Francis Kessler notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

**A COMPARU:**

JCF III Europe Holdings L.P., une société constituée sous la forme d'un limited partnership selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au Walkers Corporate Services Limited, 87 Mary Street, Geroge Town, Grand Cayman KY1-9005, les Iles Cayman (l'"Associé Unique"),

ici représentée par Madame Sophie HENRYON, employée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York le 8 août 2011.

La procuration signé ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de JCF III Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée, fonctionnant selon la législation du Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce sous le nombre B 161027, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2349 Luxembourg, grand-duché du Luxembourg (par la suite l'"Associé Unique"), constituée en date du 13 mai 2011 suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant de prendre les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million neuf cent dix-sept mille trente euro (EUR 1,917,030) pour le faire passer d'un million cinq cent douze mille cinq cents euro (EUR 1.512.500) à un montant de trois millions quatre cent vingt-neuf mille cinq cent trente euro (EUR 3,429,530) par l'émission de cent quatre-vingts onze mille sept cent trois (191,703) parts sociales de Classe A2, de cent quatre-vingts onze mille sept cent trois (191,703) parts sociales de Classe B2, de cent quatre-vingts onze mille sept cent trois (191,703) parts sociales de Classe C2, de cent quatre-vingts onze mille sept cent trois (191,703) de parts sociales de Classe D2, de cent quatre-vingts onze mille sept cent trois (191,703) parts sociales de Classe E2, de cent quatre-vingts onze mille sept cent trois (191,703) parts sociales de Classe F2, de cent quatre-vingts onze mille sept cent trois (191,703) parts sociales de Classe G2, de cent quatre-vingts onze mille sept cent trois (191,703) parts sociales de Classe H2, de cent quatre-vingts onze mille sept cent trois (191,703) parts sociales de Classe I2, de cent quatre-vingts onze mille sept cent trois (191,703) parts sociales de Classe J2, ayant toutes une valeur d'un euro (EUR 1).

Les nouvelles parts sociales ont été souscrites par l'Associé Unique à un prix de souscription total de un million neuf cent dix-sept mille trente euro (EUR 1,917,030) alloués entièrement au capital social de la Société.

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement payées comme suit:

Cent quatre-vingts onze mille sept cent trois (191,703) parts sociales de Classe A2, cent quatre-vingts onze mille sept cent trois (191,703) parts sociales de Classe B2, cent quatre-vingts onze mille sept cent trois (191,703) parts sociales de Classe C2, cent quatre-vingts onze mille sept cent trois (191,703) de parts sociales de Classe D2, cent quatre-vingts onze mille sept cent trois (191,703) parts sociales de Classe E2, cent quatre-vingts onze mille sept cent trois (191,703) parts sociales de Classe F2, cent quatre-vingts onze mille sept cent trois (191,703) parts sociales de Classe G2, cent quatre-vingts onze mille sept cent trois (191,703) parts sociales de Classe H2, cent quatre-vingts onze mille sept cent trois (191,703) parts sociales de Classe I2, cent quatre-vingts onze mille sept cent trois (191,703) parts sociales de Classe J2 ont été entièrement payées par un apport en nature consistant en cent quatre-vingt-onze millions six cent quatre-vingt sept mille cent soixante-quinze (191,687,175) Parts Sociales de Classe A, cent quatre-vingt-onze millions six cent quatre-vingt sept mille cent soixante-quinze (191,687,175) Parts Sociales de Classe B, cent quatre-vingt-onze millions six cent



quatre-vingt sept mille cent soixante-quinze (191,687,175) Parts Sociales de Classe C, cent quatre-vingt-onze millions six cents quatre-vingts sept mille cent soixante-quinze (191,687,175) Parts Sociales de Classe D, cent quatre-vingt-onze millions six cent quatre-vingt sept mille cent soixante-quinze (191,687,175) Parts Sociales de Classe E, cent quatre-vingt-onze millions six cent quatre-vingt sept mille cent soixante-quinze (191,687,175) Parts Sociales de Classe F, cent quatre-vingt-onze millions six cent quatre-vingt sept mille cent soixante-quinze (191,687,175) Parts Sociales de Classe G, cent quatre-vingt-onze millions six cent quatre-vingt sept mille cent soixante-quinze (191,687,175) Parts Sociales de Classe H, cent quatre-vingt-onze millions six cent quatre-vingt sept mille cent soixante-quinze (191,687,175) Parts Sociales de Classe I, cent quatre-vingt-onze millions six cent quatre-vingt sept mille cent soixante-quinze (191,687,175) Parts Sociales de Classe J de la société Europa Lux III S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant sous les lois de Grand-duché du Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161027, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg ("Europe").

La preuve de l'existence et de la valeur du prix de souscription a été fournie à la Société.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de créer une nouvelle classe de parts sociales d'investissement au sein du capital social dénommé "Classe des Parts Sociales d'Investissement 2" correspondant au "Project Prince" divisée en dix (10) classes de parts sociales nommées Parts Sociales Ordinaires de Classe A2, Parts Sociales Ordinaires de Classe B2, des Parts Sociales Ordinaires de Classe C2, des Parts Sociales Ordinaires de Classe D2, des Parts Sociales Ordinaires de Classe E2, des Parts Sociales Ordinaires de Classe F2, des Parts Sociales Ordinaires de Classe G2, des Parts Sociales Ordinaires de Classe H2, des Parts Sociales Ordinaires de Classe I2, des Parts Sociales Ordinaires de Classe J2.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'allouer les parts sociales nouvellement créées au sein du capital social de la Société dans la Classe de Parts Sociales d'Investissement 2 comme suit:

(a) cent quatre-vingt onze mille sept cent trois (191,703) parts sociales sont attribuées aux Parts Sociales Ordinaires de Classe A2 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune. (les "Parts Sociales Ordinaires de Classe A2");

(b) cent quatre-vingt onze mille sept cent trois (191,703) sont attribuées aux Parts Sociales Ordinaires de Classe B2 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune. (les "Parts Sociales Ordinaires de Classe B2")

(c) cent quatre-vingt onze mille sept cent trois (191,703) parts sociales sont attribuées aux Parts Sociales Ordinaires de Classe C2 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune. (les "Parts Sociales Ordinaires de Classe C2")

(d) cent quatre-vingt onze mille sept cent trois (191,703) parts sociales sont attribuées aux Parts Sociales Ordinaires de Classe D2 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune. (les "Parts Sociales Ordinaires de Classe D2")

(e) cent quatre-vingt onze mille sept cent trois (191,703) parts sociales sont attribuées aux Parts Sociales Ordinaires de Classe E2 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune. (les "Parts Sociales Ordinaires de Classe E2")

(f) cent quatre-vingt onze mille sept cent trois (191,703) parts sociales sont attribuées aux Parts Sociales Ordinaires de Classe F2 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune. (les "Parts Sociales Ordinaires de Classe F2")

(g) cent quatre-vingt onze mille sept cent trois (191,703) parts sociales sont attribuées aux Parts Sociales Ordinaires de Classe G2 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune. (les "Parts Sociales Ordinaires de Classe G2")

(h) cent quatre-vingt onze mille sept cent trois (191,703) parts sociales sont attribuées aux Parts Sociales Ordinaires de Classe H2 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune. (les "Parts Sociales Ordinaires de Classe H2")

(i) cent quatre-vingt onze mille sept cent trois (191,703) parts sociales sont attribuées aux Parts Sociales Ordinaires de Classe I2 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune. (les "Parts Sociales Ordinaires de Classe I2")

(j) cent quatre-vingt onze mille sept cent trois (191,703) parts sociales sont attribuées aux Parts Sociales Ordinaires de Classe J2 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune. (les "Parts Sociales Ordinaires de Classe J2")

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide d'affecter le "Project Prince", c.à.d. une certaine participation dans Europa Lux III S. à r.l., c. à d. l'acquisition indirecte par la Société de (i) Copacabana Prince Participações S.A. (auparavant nommée "Banjul Participações S.A."), une société enregistrée et soumise à la législation brésilienne, inscrite au "registre brésilien des contributions d'impôts" sous le No. 09.462.850/0001-86 and (ii) (a) BTG Pactual Participations, Lt., une société soumise à la législation des Bermudes and (b) BTG Investments, L.P., un exempted limited partnership soumis à la législation des Bermudes, dans la Classe de Parts Sociales d'Investissement 2 nouvellement créée par la Société.

#### *Cinquième résolution*

Par conséquent des résolutions ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 et l'article 11 des statuts de la Société, afin de reproduire les modifications prévues par les résolutions ci-dessus, comme suit:

#### **Art. 6.**

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de trois millions quatre cent vingt-neuf mille cinq cent trente euro (EUR 3,429,530) représenté par un million cinq cent douze mille cinq cents (1.512.500) parts sociales dans la Classe

de Parts Sociales d'Investissement 1 (telle que définit à l'article 11 ci-dessous) et un million neuf cents dix-sept mille trente euro (EUR 1,917,030) parts sociales dans la Classe de Parts Sociales d'Investissement 2 de la suivante manière:

Classe 1 des Parts Sociales:

- (a) cent cinquante et un mille deux cent cinquante (151.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe A1 avec une valeur d'un euro (EUR 1) chacune (les "Parts Sociales Ordinaires de Classe A1")
- (b) cent cinquante et un mille deux cent cinquante (151.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe B1 avec une valeur d'un euro (EUR 1) chacune (les "Parts Sociales Ordinaires de Classe B1")
- (c) cent cinquante et un mille deux cent cinquante (151.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe C1 avec une valeur d'un euro (EUR 1) chacune (les "Parts Sociales Ordinaires de Classe C1")
- (d) cent cinquante et un mille deux cent cinquante (151.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe D1 avec une valeur d'un euro (EUR 1) chacune (les "Parts Sociales Ordinaires de Classe D1")
- (e) cent cinquante et un mille deux cent cinquante (151.250) des Parts Sociales Ordinaires de Classe E1 avec une valeur d'un euro (EUR 1) chacune (les "Parts Sociales Ordinaires de Classe E1")
- (f) cent cinquante et un mille deux cent cinquante (151.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe F1 avec une valeur d'un euro (EUR 1) chacune (les "Parts Sociales Ordinaires de Classe F1")
- (g) cent cinquante et un mille deux cent cinquante (151.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe G1 avec une valeur d'un euro (EUR 1) chacune (les "Parts Sociales Ordinaires de Classe F1")
- (h) cent cinquante et un mille deux cent cinquante (151.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe H1 avec une valeur d'un euro (EUR 1) chacune (les "Parts Sociales Ordinaires de Classe H1")
- (i) cent cinquante et un mille deux cent cinquante (151.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe I1 avec une valeur d'un euro (EUR 1) chacune (les "Parts Sociales Ordinaires de Classe I1")
- (j) cent cinquante et un mille deux cent cinquante (151.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe J1 avec une valeur d'un euro (EUR 1) chacune (les "Parts Sociales Ordinaires de Classe J1")

Classe 2 des Parts Sociales d'Investissement:

- (a) cent quatre-vingts onze mille sept cent trois (191,703) Parts Sociales sont attribuées aux Parts Sociales Ordinaires de Classe A2 avec une valeur d'un euro (EUR 1) chacune (les "Parts Sociales Ordinaires de Classe A2")
- (b) cent quatre-vingts onze mille sept cent trois (191,703) Parts Sociales sont attribuées aux Parts Sociales Ordinaires de Classe B2 avec une valeur d'un euro (EUR 1) chacune (les "Parts Sociales Ordinaires de Classe B2")
- (c) cent quatre-vingts onze mille sept cent trois (191,703) Parts Sociales sont attribuées aux Parts Sociales Ordinaires de Classe C2 avec une valeur d'un euro (EUR 1) chacune (les "Parts Sociales Ordinaires de Classe C2")
- (d) cent quatre-vingts onze mille sept cent trois (191,703) Parts Sociales sont attribuées aux Parts Sociales Ordinaires de Classe D2 avec une valeur d'un euro (EUR 1) chacune (les "Parts Sociales Ordinaires de Classe D2")
- (e) cent quatre-vingts onze mille sept cent trois (191,703) Parts Sociales sont attribuées aux Parts Sociales Ordinaires de Classe E2 avec une valeur d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales Ordinaires de Classe E2")
- (f) cent quatre-vingts onze mille sept cent trois (191,703) Parts Sociales sont attribuées aux Parts Sociales Ordinaires de Classe F2 avec une valeur d'un euro (EUR 1) chacune (les "Parts Sociales Ordinaires de Classe F2")
- (g) cent quatre-vingts onze mille sept cent trois (191,703) Parts Sociales sont attribuées aux Parts Sociales Ordinaires de Classe G2 avec une valeur d'un euro (EUR 1) chacune (les "Parts Sociales Ordinaires de Classe G2")
- (h) cent quatre-vingts onze mille sept cent trois (191,703) Parts Sociales sont attribuées aux Parts Sociales Ordinaires de Classe H2 avec une valeur d'un euro (EUR 1) chacune (les "Parts Sociales Ordinaires de Classe H2")
- (i) cent quatre-vingts onze mille sept cent trois (191,703) Parts Sociales sont attribuées aux Parts Sociales Ordinaires de Classe I2 avec une valeur d'un euro (EUR 1) chacune (les "Parts Sociales Ordinaires de Classe I2")
- (j) cent quatre-vingts onze mille sept cent trois (191,703) Parts Sociales sont attribuées aux Parts Sociales Ordinaires de Classe J2 avec une valeur d'un euro (EUR 1) chacune (les "Parts Sociales Ordinaires de Classes J2")

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés. Nonobstant le nombre mis à la suite des lettres A à J d'une classe de Part Sociale liée à une Classe de Part Sociale d'Investissement, les Parts Sociales Ordinaires de Classe A, les Parts Sociales Ordinaires de Classe B, les Parts Sociales Ordinaires de Classe C, les Parts Sociales Ordinaires de Classe D, les Parts Sociales Ordinaires de Classe E, les Parts Sociales Ordinaires de Classe F, les Parts Sociales Ordinaires de Classe G, les Parts Sociales Ordinaires de Classe H, les Parts Sociales Ordinaires de Classe I, les Parts Sociales Ordinaires de Classe J seront dénommées les "Classes de Parts Sociales" et collectivement les "Parts Sociales".

En sus du capital social émis, il peut être créé un compte de prime auquel toute prime payée à toute Part Sociale en supplément de sa valeur nominale sera transférée. Le montant du compte de prime peut être utilisé pour le paiement de toutes Parts Sociales que la Société pourrait racheter de son/ses associé(s), pour compenser des pertes nettes, pour réaliser des distributions à/aux Associé(s) sous la forme de dividende ou allouer des fonds à la réserve légale."

**Art. 11.** «Chaque classe de parts sociales d'investissement (une "Classe de Parts Sociales d'Investissement") devra se rapporter à un portefeuille pertinent d'actifs constituant un investissement (l' "Investissement"). La/les Classe(s) de Parts Sociales d'Investissement de la Société, et les allocations des Investissements y relatifs se composent comme suit:

Les Classes de Parts Sociales d'Investissement 1 se rapportent au Project Yellow, c.à.d l'acquisition indirecte par la Société de la Compagnie Européenne de Prévoyance (France) par Luxco Holdings CEP II S.à r.l. qui est la filiale directe de la Société.

L'affectation de chaque investissement à la Classe de Parts Sociales d'Investissement ci-dessus sera irrévocable et devra être prise sur le fondement d'une décision des associés de la Société conformément à la Section D des présents statuts. Chaque Investissement devra être détenu par la Société exclusivement pour le compte de la Classe de Parts Sociales d'Investissement pertinente, après une déduction des charges de la Société calculée au pro rata pour la Classe de Parts Sociales d'Investissement et les dépenses encourues en relation à l'Investissement, et aucun des détenteurs de Parts Sociales autres que celles issues de la Classe de Parts Sociales d'Investissement sera éligible à la perception des recettes de cette distribution, dividende, rachat de capital social ou autre reçus, déclarés ou payés.

La valeur nette d'inventaire des Parts Sociales émises de toute Classe de Parts Sociales d'Investissement sera exprimée en une valeur par Part Sociale et sera déterminée par rapport à un quelconque jour d'évaluation par la division de la valeur de l'actif net de l'Investissement correspondant, à la valeur de marché de l'Investissement sous-jacent moins les obligations relatives à cet Investissement et les obligations générales et les dépenses de la Société au prorata par part sociale à la fermeture du jour ouvrable, par le nombre de Parts Sociales de la Classe de Parts Sociales d'Investissement pertinente alors restante à la fermeture de ce jour ouvrable, en conformité aux règles que le conseil de gérance de la Société estimera juste et équitable (la "VNI").

Dans le cas d'une annulation ou d'un rachat d'une Classe de Parts Sociales d'Investissement (ou une partie de cette dernière consistant en une ou plusieurs Classes de Parts Sociales), la contrepartie payée aux détenteurs de Parts Sociales de la Classe d'Investissement de Parts Sociales sera la VNI de l'Investissement, ou de la proportion de l'Investissement correspondant à la proportion des parts sociales de la Classe d'Investissement de Parts Sociales en question faisant l'Objet d'une annulation ou d'un rachat."

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ trois mille euros (EUR 3.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 août 2011. Relation: EAC/2011/11526. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011139594/391.

(110161242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

---

#### **CEP III Pucchini S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 157.501.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 28 juin 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 28 juillet 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011142054/13.

(110164720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

---

**Coditel Holding Lux II Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 160.999.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 29 juin 2011 déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 29 juillet 2011.

Francis KESSELER  
NOTAIRE

Référence de publication: 2011142061/13.

(110164729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

**Kid Care S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8284 Kehlen, 23, rue de Kopstal.  
R.C.S. Luxembourg B 163.842.

**STATUTS**

L'an deux mille onze, le quinze septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Mario SPAUTZ, salarié, né à Dudelange, le 3 avril 1956, demeurant à L-8284 Kehlen, 23, rue de Kopstal.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

**Titre I<sup>er</sup> .- Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de KID CARE S.à r.l., (ci-après la Société").

**Art. 3.** La Société a pour objet la fonction d'intermédiaire par internet entre les crèches, maisons de garde, maisons relais et les parents.

La Société a également pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la Société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société pourra encore effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus.

**Art. 4.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la Commune de Kehlen

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Titre II.- Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

### **Titre III.- Administration et Gérance**

**Art. 10.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

### **Titre IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

### **Titre V.- Dispositions générales**

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Mario SPAUTZ, pré-qualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire,

de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ 950,- EUR.

*Résolutions prises par l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie à L-8284 Kehlen, 23, rue de Kopstal.
- 2.- Monsieur Mario SPAUTZ, salarié, né à Dudelange, le 3 avril 1956, demeurant à L-8284 Kehlen, 23, rue de Kopstal, est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Mario SPAUTZ, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 23 septembre 2011. Relation GRE/2011/3334. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139602/113.

(110161542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

---

**Compagnie Européenne de Financement C.E.F. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 1.860.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 17 juin 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 juillet 2011.

Francis KESSELER  
NOTAIRE

Référence de publication: 2011142063/13.

(110164619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

---

**Damballah, Société Civile.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg E 4.530.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 07 juillet 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 09 août 2011.

Francis KESSLER  
NOTAIRE

Référence de publication: 2011142070/13.

(110164821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

---

**Les Aubépinés, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 46, rue des Aubépinés.

R.C.S. Luxembourg B 163.864.

---

**STATUTS**

L'an deux mil onze, le vingt-sixième jour de septembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- Dr Guy LOOS, médecin-spécialiste, né le 30 octobre 1961 à Dudelange, demeurant à L-1145 Luxembourg, 46 rue des Aubépinés;

2.- Madame Liliane LOOS-MAGAR, enseignante, née le 19 juillet 1964 à Luxembourg, demeurant à L-1145 Luxembourg, 46 rue des Aubépinés;

3.- Monsieur Benjamin LOOS, étudiant, né le 21 novembre 1989 à Würzburg (Allemagne), demeurant à L-1145 Luxembourg, 46 rue des Aubépinés; et

4.- Mademoiselle Anne-Sophie LOOS, étudiante, née le 29 mai 1992 à Würzburg (Allemagne), demeurant à L-1145 Luxembourg, 46 rue des Aubépinés.

Lesquels comparants, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Les Aubépinés».

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères pouvant exercer entre autres une activité de commerce d'eau minérale au Grand-Duché de Luxembourg et d'exploitation de sources minérales à l'étranger ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange, ou autrement.

Elle peut également acquérir, gérer et exploiter, par le biais de licences ou sous-licences, tous droits de propriété intellectuelle et industrielle et/ou droits sui generis pouvant faire l'objet de droit réel, de monopole d'exploitation ou de réservation, ou d'autres droits sui generis.

Elle peut accorder à ses filiales ou sous-filiales, ou à toutes sociétés du groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle peut emprunter sous quelque forme que ce soit y compris par voie d'offre publique. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinquante mille EUROS (EUR 50.000,-), divisé en cent (100) parts sociales de cinq cents EUROS (EUR 500,-) chacune, entièrement libérées.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 8.** Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'assemblée générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année au dernier jour de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

**Art. 15.** En cas de dissolution de la Société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

**Art. 16.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 17.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

|   |                                 |
|---|---------------------------------|
| 1.- Monsieur Guy LOOS, précité . . . . .              | trente-cinq parts sociales (35) |
| 2.- Madame Liliane LOOS-MAGAR, précitée . . . . .     | trente-cinq parts sociales (35) |
| 3.- Monsieur Benjamin LOOS, précité . . . . .         | quinze parts sociales (15)      |
| 4.- Mademoiselle Anne-Sophie LOOS, précitée . . . . . | quinze parts sociales (15)      |
| Total: . . . . .                                      | cent parts sociales (100)       |

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille EURO (50.000 EUR,-) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

#### *Estimation des frais*

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille Euros (EUR 1.000).



*Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée: Monsieur Guy LOOS, prénommé.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Il peut conférer des pouvoirs à des tiers.

2.- Le siège social de la Société est établi à l'adresse suivante: 46, rue des Aubépines à L-1145 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Guy Loos, Liliane Loos-Magar, Benjamin Loos, Anne-Sophie Loos, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 03 octobre 2011 LAC/2011/43474 Reçu 75.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139607/120.

(110162141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

**Development Venture III S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.467.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 14 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142072/10.

(110164410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

**Development Venture III S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.467.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 14 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142073/10.

(110164411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

**LorLux Habitat S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3501 Dudelange, 35, rue Aloyse Kayser.

R.C.S. Luxembourg B 163.852.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

Monsieur Laurent DUNAS, administrateur de sociétés, né à Metz (F) le 6 novembre 1962, demeurant à F-57160 Scy-Chazelles (F), 65, rue Alfred Pichon.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

**Titre I<sup>er</sup> .- Dénomination - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "LorLux Habitat S.A." (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet l'intermédiation d'affaires et plus généralement toutes prestations de services se rapportant au domaine de l'immobilier.

La Société peut également prendre toutes participations financières dans d'autres sociétés tant à Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

En général la Société peut faire toutes les opérations commerciales, financières ou civiles, mobilières ou immobilières, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension de celui-ci.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Dudelange, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

## **Titre II.- Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000, EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## **Titre III.- Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'associé unique**

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier jeudi du mois de mai à 17.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

#### **Titre IV.- Conseil d'administration**

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à

servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

#### **Titre V.- Surveillance de la société**

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### **Titre VI.- Exercice social - Bilan**

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

#### **Titre VII.- Liquidation**

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### **Titre VIII.- Modification des statuts**

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### **Titre IX.- Dispositions finales - Loi applicable**

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

##### *Souscription et Libération*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, Monsieur Laurent DUNAS, préqualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élevaient approximativement à la somme de mille cinq cent cinquante euros.

*Résolutions prises par l'actionnaire unique*

La comparante, prédésignée et représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Comme autorisé par la Loi et les statuts, Monsieur Laurent DUNAS, administrateur de sociétés, né à Metz (F) le 6 novembre 1962, demeurant à F57160 Scy-Chazelles (F), 65, rue Alfred Pichon est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
- 3.- Monsieur Sébastien FÈVE, Expert Comptable, né à Saint Dié Des Vosges (F), le 19 décembre 1978, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, Boulevard de la Foire, est appelé aux fonctions de commissaire.
- 4.- Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.
- 5.- L'adresse du siège social est établie à L-3501 Dudelange, 35, rue Aloyse Kayser.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Laurent Dunas, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 septembre 2011. Relation GRE/2011/3422. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139612/204.

(110161728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

---

**DH P S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 17.060,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 156.487.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142084/11.

(110164807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

---

**H.I.G. Europe - Engine S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. H.I.G. Luxembourg Holdings Ten S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.779.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 29 juin 2011, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 29 juillet 2011.

Francis KESSELER  
NOTAIRE

Référence de publication: 2011142172/14.

(110164759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

---

**EBG Service S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1453 Luxembourg, 6, route d'Echternach.  
R.C.S. Luxembourg B 49.970.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Esch-sur-Alzette, le 14 octobre 2011.  
Référence de publication: 2011142102/10.  
(110164432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

**Fidelity International Real Estate Fund Company 3, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 130.398.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 octobre 2011.  
Référence de publication: 2011142112/10.  
(110164913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

**Fidelity International Real Estate Fund Company 5, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 131.795.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 octobre 2011.  
Référence de publication: 2011142115/10.  
(110164912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

**Luxembourg Residential Properties Loan Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 139.816.

In the year two thousand and eleven, on the seventh day of October.  
Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Luxembourg Trading Finance S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B 130591,

here represented by Maître Katia Bartholomé, lawyer, residing professionally in L-1521 Luxembourg, 122 rue Adolphe Fischer,

by virtue of a proxy under private seal given on October 5, 2011.

Such proxy, after been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as aforementioned, requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of the company Luxembourg Residential Properties Loan Finance S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B 139816, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary then residing in Niederanven, dated June 13, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1806 of July 22, 2008, and which articles of association have been amended by deed of the undersigned notary dated December 10, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 116 of January 19, 2009 (the "Company").

II. The corporate capital of the Company is set at USD 20,000.-(twenty thousand United States Dollars), represented by 2,000,000 (two million) shares with a nominal value of USD 0.01 (one cent United States Dollars) each, subscribed and fully paid up.

III. The appearing party, duly represented, then passes the following resolution:

*Sole resolution*

The sole shareholder resolves to amend article 14, fourth paragraph, of the articles of association of the Company which shall henceforth have the following wording:

“Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy, being stressed that a manager may hold several proxies for any board meeting.”

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately € 1,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille onze, le sept octobre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

Luxembourg Trading Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19 rue de Bitbourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130591,

ici représentée par Maître Katia Bartholomé, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 122 rue Adolphe Fischer,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 5 octobre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante, représentée comme susmentionné, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associée unique de la société Luxembourg Residential Properties Loan Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19 rue de Bitbourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139816, constituée suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire alors de résidence à Niederanven, en date du 13 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1806 du 22 juillet 2008, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 116 du 19 janvier 2009 (la «Société»).

II. Le capital social de la Société est fixé à USD 20.000.(vingt mille Dollars des Etats-Unis) représenté par 2.000.000 (deux millions) de parts sociales d'une valeur nominale de USD 0,01 (un centime de Dollar des Etats-Unis) chacune, souscrites et intégralement libérées.

III. La partie comparante, dûment représentée, prend ensuite la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'associée unique décide de modifier l'article 14, quatrième paragraphe, des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire, étant précisé qu'un gérant pourra être porteur de plusieurs procurations pour toute réunion du conseil de gérance.»

*Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimés approximativement à € 1.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: K.Bartholomé, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13375. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139613/90.

(110161881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

**Fidelity International Real Estate Fund Company 6, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 131.796.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142117/10.

(110165059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

**First Data International Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.176.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 29 juin 2011, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 juillet 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011142122/13.

(110164563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

**Luxpai Holdo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.250.

In the year two thousand eleven, on the nineteenth of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Prosegur Compañía de Seguridad S.A., a company duly organised and existing under the laws of Spain, incorporated by means of a public deed granted before the Notary Public of Madrid, Mr. Alejandro Bérnago Llabrés on May 14, 1976 under number 1764 of his public records, having its registered office at 24, C/ Pajaritos, 28007 Madrid (Spain), registered with the Commercial Registry of Madrid under Volume 177, Folio 33, Sheet number M-3564 and with Tax Identification number A/28-430882 (the "Sole Partner"),

hereby represented by Mr. Regis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated September 18, 2011.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearer is the Sole Partner of "Luxpai Holdo S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 155.250, incorporated by deed enacted by Maître Carlo Wersandt on August 23, 2010, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2189 dated October 15, 2010 and lastly amended by a deed enacted by Maître Henri Hellinckx



on January 12, 2011 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 867 dated May 2, 2011 (the "Company").

II.- The 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Partner expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Increase of the share capital of the Company by the amount of EUR 45,000 (forty-five thousand Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred Euro) to EUR 57,500 (fifty-seven thousand and five hundred Euro) by the issuance of 45,000 (forty-five thousand) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro), in favour of Prosegur Compañía de Seguridad S.A..

2. Subscription, intervention of the subscriber and full payment of the 45,000 (forty-five thousand) new shares by Prosegur Compañía de Seguridad S.A. by way of contribution in cash to the Company.

3. Subsequent amendment of article 8 of the by-laws in order to reflect such action.

4. Miscellaneous

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution:*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 45,000 (forty-five thousand Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred Euro) to EUR 57,500 (fifty-seven thousand and five hundred Euro) by the issuance of 45,000 (forty-five thousand) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro), in favour of Prosegur Compañía de Seguridad S.A., the whole to be fully paid up through a contribution in cash by the Sole Partner (the "Contribution").

*Intervention - Subscription - Payment:*

Thereupon intervenes the Sole Partner here represented by Mrs. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe the new shares in the Company and to pay it up entirely by the Contribution.

Evidence of the contributions' existence: A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

*Second resolution:*

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article 8 of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 57,500 (fifty-seven thousand and five hundred Euro), represented by 57,500 (fifty-seven thousand and five hundred) shares of EUR 1 (one Euro) each."

*Estimate of costs:*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand five hundred Euros (1,500.-EUR).

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la version en langue française.**

L'an deux mille onze, le dix-neuf septembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

**A comparu:**

Prosegur Compañía de Seguridad S.A., une société constituée selon les lois espagnoles suivant acte de Maître Alejandro Bérnago Llabrés reçu le 14 mai 1976, publié sous le numéro 1764, ayant son siège social au 24, C/ Pajaritos, 28007 Madrid (Spain), inscrite au Registre de Commerce de Madrid, Volume 177, Folio 33, page numéro M-3564 et dont le numéro d'identification fiscal est le A/28-430882 (l' «Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 18 septembre 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La partie, représentée telle que décrite ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- La comparante est l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée «Luxpai Holdo S.à r.l.» ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 155.250, constituée suivant acte reçu le 23 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2189 du 15 octobre 2010 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Henri Hellinckx reçu le 12 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 867 du 2 mai 2011 (la «Société»).

II.- Les 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées et l'assemblée peut valablement décider de tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 45,000 EUR (quarante-cinq mille Euros) pour le porter de son montant actuel de 12,500 EUR (douze mille cinq cents Euros) à 57,500 EUR (cinquante-sept mille cinq cents Euros), par l'émission de 45,000 (quarante-cinq mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro), en faveur de Prosegur Compañía de Seguridad S.A.;

2. Souscription par Prosegur Compañía de Seguridad S.A. de 45,000 (quarante-cinq mille) nouvelles parts sociales par voie d'apport en numéraire à la Société;

3. Modification consécutive de l'article 8 des statuts de la Société;

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 45.000 EUR (quarante-cinq mille Euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) à 57.500 EUR (cinquante-sept mille cinq cents Euros), par l'émission de 45.000 (quarante-cinq mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro), en faveur de Prosegur Compañía de Seguridad S.A., la totalité devant être libérée par un apport en numéraire de l'Associé Unique (l'«Apport»).

*Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement:*

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire les nouvelles parts sociales dans la Société et de les payer entièrement par l'Apport.

*Preuve de l'existence de l'apport:*

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

*Deuxième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à 57.500 EUR (cinquante-sept mille cinq cents Euros), représenté par 57.500 (cinquante-sept mille cinq cents) parts sociales de EUR 1 (un Euro) chacune."

*Coûts:*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à mille cinq cents Euros (1.500.EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 septembre 2011. Relation: LAC/2011/42822. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 septembre 2011.

Référence de publication: 2011139616/129.

(110161896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

---

**FHSI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.712.

---

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 4 juillet 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 27 juillet 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011142126/13.

(110164592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

---

**GlaxoSmithKline International (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 73.232.

---

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 5 août 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 5 septembre 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011142155/13.

(110164712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

---

**GREEN Global Renewable Energy Advisors S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6871 Wecker, 2, Op Huefdreich.

R.C.S. Luxembourg B 147.193.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Carlo GOEDERT

Notaire

Référence de publication: 2011142170/11.

(110164998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

---

**LuxCo 58 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.848.

---

In the year two thousand eleven, on the twenty ninth day of September

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

EUROPEAN PROPERTIES S.à r.l., a company with registered office in L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg B 121.620,

here represented by Flora Gibert, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that, EUROPEAN PROPERTIES S.à r.l., prenamed, is the sole actual shareholder of Luxco 58 S.à r.l. a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté, incorporated by a notarial deed on September 28, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 2682 of November 22, 2007.

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to change the financial year of the company so that it will begin from the first day of October of each year and will end on the 30<sup>th</sup> day of September of the following year.

The financial year which has begun on 1<sup>st</sup> January 2011 will end on the 30<sup>th</sup> of September 2011.

*Second resolution*

The sole shareholder decides to amend articles 15 and 16 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

“ **Art. 15.** The company’s financial year shall commence on the first day of October of each year and end on the thirtieth day of September of the following year.

**Art. 16.** Each year, on the thirtieth day of September, the accounts shall be closed and the management shall draw up an inventory indicating the value of the company’s assets and liabilities.”

*Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately nine hundred euro (900.-EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille onze le vingt neuf septembre

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EUROPEAN PROPERTIES S.à r.l., une société ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg B 121.620,

ici représentée par Madame Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

- Que, EUROPEAN PROPERTIES S.à r.l., précitée, est la seule et unique associée de la société Luxco 58 S à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée par acte notarié en date du 28 septembre 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 2682 du 22 novembre 2007.

- Qu’elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L’associée unique décide de modifier l’exercice financier de la société qui commencera désormais le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année pour s’achever le 30 septembre de l’année suivante.

L’exercice ayant débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2011 s’achèvera le 30 septembre 2011.

*Deuxième résolution*

L’associée unique déclare modifier les articles 15 et 16 des statuts comme suit:

« **Art. 15.** L’année sociale commence le premier octobre de chaque année et finit le trente septembre de l’année suivante.

**Art. 16.** Chaque année, au trente septembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l’indication des valeurs actives et passives de la société.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ neuf cents euros (900,-EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 30 septembre 2011. Relation: LAC/2011/43132. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 06 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139618/80.

(110161437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

---

**Halesia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 120.806.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 21 juin 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 21 juillet 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011142185/13.

(110164630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

---

**Industrial Project Coordination Company SA - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,**

**(anc. Industrial Project Coordination Company Holding S.A.H.).**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 13.619.

*Rectificatif du premier dépôt du 5 janvier 2011*

*Référence: L110002283*

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 60838 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011142193/14.

(110165097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

---

**LuxGEO S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 227.408.756,75.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 158.198.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of the month of September,

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

Geo Travel Finance S.C.A., a société en commandite par actions, governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159022;

hereby represented by Me Nicolas GAUZES, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The above appearing party is referred to as the "Shareholder".

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of LuxGEO S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of two hundred twenty-five million five hundred seventy-three thousand two hundred forty seven euro (EUR 225,573,247.-), having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed of Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, of 13 January 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 697 of 12 April 2011, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 158198, and whose articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary, of 27 September 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda*

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one million eight hundred thirty-five thousand five hundred nine euro and seventy-five cents (EUR 1,835,509.75) so as to raise it from its present amount of two hundred twenty-five million five hundred seventy-three thousand two hundred forty seven euro (EUR 225,573,247.-) to two hundred twenty-seven million four hundred eight thousand seven hundred fifty-six euro and seventy-five cents (EUR 227,408,756.75).

2 To issue one hundred eighty-three million five hundred fifty thousand nine hundred seventy-five (183,550,975) new shares, having the same rights and privileges as the existing shares, having each a nominal value of one euro cent (EUR 0.01).

3 To accept subscription for the one hundred eighty-three million five hundred fifty thousand nine hundred seventy-five (183,550,975) newly issued shares, with payment of a share premium in a total amount of one million eight hundred thirty-five thousand five hundred nine euro and seventy-four cents (EUR 1,835,509.74) by the sole shareholder and to accept payment in full for such newly issued shares by a contribution in kind consisting of a receivable.

4 To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions.

5 Miscellaneous.

#### *First resolution*

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one million eight hundred thirty-five thousand five hundred nine euro and seventy-five cents (EUR 1,835,509.75) so as to raise it from its present amount of two hundred twenty-five million five hundred seventy-three thousand two hundred forty seven euro (EUR 225,573,247.-) to two hundred twenty-seven million four hundred eight thousand seven hundred fifty-six euro and seventy-five cents (EUR 227,408,756.75).

#### *Second resolution*

The Shareholder resolved to issue one hundred eighty-three million five hundred fifty thousand nine hundred seventy-five (183,550,975) new shares, having each a nominal value of one euro cent (EUR 0.01).

#### *Subscription - Payment*

Thereupon appeared the Shareholder, prenamed (being hereafter also referred to as the "Subscriber"), represented as above mentioned, by virtue of the pre-mentioned proxy.

The Subscriber declared to subscribe for the one hundred eighty-three million five hundred fifty thousand nine hundred seventy-five (183,550,975) new shares, having each a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), with payment of a share premium of one million eight hundred thirty-five thousand five hundred nine euro and seventy-four cents (EUR 1,835,509.74) and to fully pay the nominal value thereof, by a contribution in kind consisting of a receivable (the "Contribution").

The Contribution represents a value in an aggregate amount of three million six hundred seventy-one thousand nineteen euro and forty-nine cents (EUR 3,671,019.49) corresponding to the nominal value of the one hundred eighty-three million five hundred fifty thousand nine hundred seventy-five (183,550,975) new shares subscribed in an aggregate amount of one million eight hundred thirty-five thousand five hundred nine euro and seventy-five cents (EUR 1,835,509.75) and to the share premium in an aggregate amount of one million eight hundred thirty-five thousand five hundred nine euro and seventy-four cents (EUR 1,835,509.74) paid up for such new shares.

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Subscriber, acting through its duly appointed attorney-in-fact, declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to

the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Subscriber further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report").

The conclusions of the Report read as follows:

"Based on the valuation methodology above described, we have no observation to mention on the value of the contributions in kind made to the Company representing an aggregate amount of three million six hundred seventy-one thousand nineteen euro and forty-nine cents (EUR 3,671,019.49) which corresponds at least to the nominal value of the one hundred eighty-three million five hundred fifty thousand nine hundred seventyfive (183,550,975) new ordinary shares to be issued by the Company in an aggregate amount of one million eight hundred thirty-five thousand five hundred nine euro and seventy-five cents (EUR 1,835,509.75) and to the share premium in an aggregate amount one million eight hundred thirty-five thousand five hundred nine euro and seventy-four cents (EUR 1,835,509.74)."

The Report will remain attached to the present deed.

#### *Third resolution*

The Shareholder resolved to accept said subscription as well as the Contribution and to allot the new shares to the Subscriber according to the above mentioned subscription.

#### *Fourth resolution*

The Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at two hundred twenty-seven million four hundred eight thousand seven hundred fifty-six euro and seventy-five cents (EUR 227,408,756.75) represented by twenty-two billion seven hundred forty million eight hundred seventy-five thousand six hundred seventy-five (22,740,875,675) shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at three thousand four hundred euro (EUR 3.400.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le trentième jour du mois de septembre,

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

#### **A COMPARU:**

Geo Travel Finance S.C.A., une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 159022;

représentée aux fins des présentes par Me Nicolas GAUZES, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée sous seing privé.

La partie susmentionnée est nommée l'«Associé».

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis au notaire instrumentant d'acter que l'Associé est l'unique associé de LuxGEO S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de deux cent vingt cinq millions cinq cent soixante-treize mille deux cent quarante-sept euros (EUR 225.573.247,-), dont le siège social est au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant l'acte de Maître Martine Schaeffer, notaire, de résidence à Luxembourg, en date du 13 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 697 du 12 avril 2011, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 159036 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné, en date du 27 septembre 2011, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

### *Ordre du jour*

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de un million huit cent trente-cinq mille cinq cent neuf euros et soixante-quinze centimes (EUR 1.835.509,75) pour le porter de son montant actuel deux cent vingt cinq millions cinq cent soixante treize mille deux cent quarante sept euros (EUR 225.573.247) à deux cent vingt-sept millions quatre cent huit mille sept cent cinquante-six euros et soixante-quinze centimes (EUR 227.408.756,75).

2 Émission de cent quatre-vingt-trois millions cinq cent cinquante mille neuf cent soixante-quinze (183.550.975) parts sociales nouvelles, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

3 Acceptation de la souscription par l'associé unique de ces cent quatre-vingt-trois millions cinq cent cinquante mille neuf cent soixante-quinze (183.550.975) nouvelles parts sociales émises, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total d'un million huit cent trente-cinq mille cinq cent neuf euros et soixante-quatorze centimes (EUR 1.835.509,74) et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales émises par un apport en nature consistant en une créance.

4 Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les décisions susmentionnées.

5 Divers.

### *Première résolution*

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de un million huit cent trente-cinq mille cinq cent neuf euros et soixante-quinze centimes (EUR 1.835.509,75) pour le porter de son montant actuel deux cent vingt cinq millions cinq cent soixante treize mille deux cent quarante sept euros (EUR 225.573.247) à deux cent vingt-sept millions quatre cent huit mille sept cent cinquante-six euros et soixante-quinze centimes (EUR 227.408.756,75).

### *Deuxième résolution*

L'Associé a décidé d'émettre cent quatre-vingt-trois millions cinq cent cinquante mille neuf cent soixante-quinze (183.550.975) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

### *Souscription - Paiement*

Ensuite a comparu l'Associé, mentionnée ci-dessus (désignée également aux fins des présentes par le «Souscripteur»), représenté comme dit ci-avant, en vertu de la procuration susmentionnée.

Le Souscripteur a déclaré souscrire cent quatre-vingt-trois millions cinq cent cinquante mille neuf cent soixante-quinze (183.550.975) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total d'un million huit cent trente-cinq mille cinq cent neuf euros et soixante-quatorze centimes (EUR 1.835.509,74) et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en une créance (l'«Apport»).

L'Apport représente un montant total de trois millions six cent soixante et onze mille dix-neuf euros et quarante-neuf centimes (EUR 3.671.019,49) correspondant à la valeur nominale des cent quatre-vingt-trois millions cinq cent cinquante mille neuf cent soixante-quinze (183.550.975) nouvelles parts sociales émises souscrites d'un montant total d'un million huit cent trente-cinq mille cinq cent neuf euros et soixante-quinze centimes (EUR 1.835.509,75) et à la prime d'émission d'un montant total d'un million huit cent trente-cinq mille cinq cent neuf euros et soixante-quatorze centimes (EUR 1.835.509,74) libéré sur ces nouvelles parts sociales.

La preuve par le Souscripteur de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment nommé, a encore déclaré que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Le Souscripteur a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur la base de la méthode telle que décrite ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale des apports en nature faits à la Société pour un montant total trois millions six cent soixante et onze mille dix-neuf euros et quarante-neuf centimes (EUR 3.671.019,49) correspondant à la valeur nominale de cent quatre-vingt-trois millions cinq cent cinquante mille neuf cent soixante-quinze (183.550.975) nouvelles parts sociales émises souscrites d'un montant total d'un million huit cent trente-cinq mille cinq cent neuf euros et soixante-quinze centimes (EUR 1.835.509,75) et à la prime d'émission d'un montant total d'un million huit cent trente-cinq mille cinq cent neuf euros et soixante-quatorze centimes (EUR 1.835.509,74) libéré sur ces nouvelles parts sociales».

Le Rapport restera annexé au présent acte.

### *Troisième résolution*

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit Apport et d'émettre les nouvelles parts sociales conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.



*Quatrième résolution*

L'Associé a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit paragraphe sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à deux cent vingt-sept millions quatre cent huit mille sept cent cinquante-six euros et soixante-quinze centimes (EUR 227.408.756,75) représenté par vingt-deux milliards sept cent quarante millions huit cent soixante-quinze mille six cent soixante-quinze (22.740.875.675) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à trois mille quatre cents euros (EUR 3.400,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. GAUZÈS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 octobre 2011. LAC/2011/43702. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139621/200.

(110161715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

**Ironbridge 2003/4 Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.449.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 22 juin 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 juillet 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011142199/13.

(110164627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

**Kurti Bau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8838 Wahl, 23, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 133.918.

Im Jahre zweitausend und elf.

Den sechzehnten September

Vor dem unterzeichneten Notar Christine DOERNER, mit dem Amtswohnsitz in Bettemburg.

Ist erschienen:

Herr Adilj KURTI, Maurer- und Betonbauer, wohnhaft in D-54317 Osburg, Zur Kieskaul 9.

Welcher vorgenannter Kompärent erklärt alleiniger Gesellschafter zu sein, der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „KURTI BAU S.à.r.l.“ (Matricule Nr. 20072459106), mit Sitz in L-8067 Bertrange, 30 rue am Pesch;

eingeschrieben im Firmenregister unter der Nummer B 133.918;

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Henri Beck mit Amtswohnsitz in Echternach, am 26. November 2007, veröffentlicht im Memorial C im Jahre 2009, Seite 84.115;

Welcher Kompärent sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden hat und folgende Beschlüsse gefasst hat.

*Erster Beschluss:*

Der Gesellschafter beschliesst den Gesellschaftssitz der Gesellschaft von L-8067 Bertrange, 30 rue am Pesch nach L-8838 Wahl, 23 rue Principale zu verlegen.

*Zweiter und Letzter Beschluss:*

Gemäss vorhergehendem Beschluss erhält der erste Absatz des Artikels 5 der Statuten, folgenden Wortlaut.

„ **Art. 5. Sitz, Erster Absatz.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wahl.“

*Kosten*

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Generalversammlung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf ACHT HUNDERT ZWANZIG EURO (Euro 820.-) abgeschätzt.

WORUEBER URKUNDE, Aufgenommen zu Bettembourg in der Amtsstube des ... Notars, Datum wie Eingangs erwähnt:

Und nach Vorlesung an den Erschienenen, welcher dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vorname, Stand und Wohnort bekannt, hat der Erschienene gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: Kurti, C.Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 21 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12483. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 11 octobre 2011.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2011142225/38.

(110164545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

---

**Kurti Bau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8838 Wahl, 23, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 133.918.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Christine DOERNER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011142226/12.

(110164548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

---

**Lopesan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 159.642.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 29 juin 2011, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 juillet 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011142235/13.

(110164644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

---

**Link Logistics S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 45.964.

L'an deux mille onze, le trois octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Link Logistics S.A. (ci-après la «Société») avec siège social à L-1471 Luxembourg, 83, rue de Hollerich, constituée sous la dénomination de ALMO S.A., suivant acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, du 15 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 73 du 23 février 1994. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire alors de résidence à Pétange, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 848 du 18 août 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry BAIARDI, Technico-commercial, demeurant à L-3820 Schiffflange, 67, rue de Belair.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec même adresse professionnelle.

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations éventuelles signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le président expose ensuite:

II. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les 4.700 (quatre mille sept cents) actions de capital d'une valeur nominale de 123,95 EUR (cent vingt-trois euros quatrevingt-quinze cents) chacune, représentant l'intégralité du capital social de 582.549,78 EUR (cinq cent quatre-vingt-deux mille cinq cent quarante-neuf euros soixante-dix-huit cents), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, l'actionnaire unique ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence, portant la signature de l'actionnaire unique ainsi que celles des membres du bureau et du notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III. Que la société n'a émis aucun emprunt obligataire.

IV. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Refonte total des statuts en adoptant la langue française pour les statuts et en supprimant totalement la version allemande;

2. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

#### *Résolution unique*

L'assemblée générale décide la refonte totale des statuts en adoptant la langue française des statuts et en supprimant totalement la version allemande, qui auront désormais la teneur suivante:

### **«Chapitre 1<sup>er</sup>. Dénomination - Siège social - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** La dénomination de la société anonyme est «Link Logistics S.A.».

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville. A l'intérieur de la commune de Luxembourg, il pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3. Durée.** La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 4. Objet.** La société a pour objet l'importation, l'exportation, l'achat et la vente en gros et en détail:

- de produits alimentaires, d'articles de ménage, d'habillement, de papeterie et de quincaillerie;
- de matériel agricole, horticole et viticole, ainsi que de matériaux de construction de tout genre et de tous produits pour le bâtiment et pour l'industrie.

Elle pourra également importer, exporter, acheter et vendre en gros et en détail ainsi que donner en location toutes machines et véhicules agricoles et de chantier relatif au secteur du bâtiment.

La société a également pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

**Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à 582.549,78 EUR (cinq cent quatre-vingt-deux mille cinq cent quarante-neuf euros soixante-dix-huit cents), divisé en 4.700 (quatre mille sept cents) actions d'une valeur nominale de 123,95 EUR (cent vingt-trois euros quatre-vingt-quinze cents) chacune.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les limites autorisées par la loi.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué par décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions applicables au changement des statuts.

## Chapitre 2. Administration - Surveillance

**Art. 8. Conseil d'administration.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et sont toujours révocables par elle; les administrateurs sortants sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 9. Présidence.** Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président.

Les réunions du conseil d'administration sont convoquées par le président ou par deux administrateurs. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

**Art. 10. Pouvoirs du conseil.** Le conseil d'administration, ou l'administrateur unique, a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

A la suite d'une modification statutaire, le conseil d'administration, ou l'administrateur unique, est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'établissement des statuts coordonnés.

La société se trouve engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs par le conseil d'administration en vertu de l'article 11 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques et en justice.

**Art. 11. Délégation des pouvoirs du conseil.** Le conseil d'administration peut déléguer les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société, en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il appartient au conseil d'administration de déterminer les pouvoirs et la rémunération particulière attachés à cette délégation de pouvoir, avec l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale de cette rémunération allouée au(x) délégué(s).

Dans le cadre de la gestion journalière, la société peut être engagée par la signature individuelle de la (des) personne (s) désignée(s) à cet effet, dans les limites de ses (leurs) pouvoirs.

**Art. 12. Délibérations du conseil.** Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs qui peut être donné par écrit, télégramme,

courriel ou télécopie étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, courriel ou télécopie.

Les administrateurs peuvent également participer au conseil d'administration par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil d'administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la société.

**Art. 13. Décisions du conseil.** Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Des décisions peuvent également être prises par résolutions circulaires signées par tous les administrateurs.

**Art. 14. Commissaire.** La surveillance de la société est confiée à un commissaire, actionnaire ou non, nommé pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligible et toujours révocable.

Si les conditions légales sont remplies, le commissaire sera remplacé par un réviseur d'entreprises, à désigner par l'assemblée générale parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises.

### Chapitre 3. Assemblée générale

**Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

**Art. 16. Fonctionnement.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois d'avril à onze (11) heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est non ouvré, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvré suivant.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité des actionnaires, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification.

### Chapitre 4. Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 17. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi et un rapport de gestion sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

**Art. 18. Attribution des bénéfices.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq (5) pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix (10) pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Sous réserve des dispositions légales, le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

### Chapitre 5. Généralités

**Art. 19. Dispositions légales.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

#### Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le président lève la séance.

#### Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges incombant à la société suite à cet acte sont estimés approximativement à mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Dont acte, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée en langue d'eux connue aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: T. Baiardi, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 octobre 2011. Relation: LAC/2011/44005. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139629/177.

(110161536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

---

**M&G Real Estate Finance 1 Co, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 150.184.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 14 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142257/10.

(110164409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

---

**Nord Europe Life Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 62, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 59.361.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011142283/9.

(110164796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

---

**Parker Hannifin Lux Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 158.186.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 1<sup>er</sup> août 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011142307/13.

(110164588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

---

**LSREF Summer Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 545.625,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 147.684.

In the year two thousand and eleven, on the third day of October.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 91.796, represented by Mr Philippe Jusseau,

here represented by Mr Paul Berna, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 30 September 2011,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSREF Summer Holdings S.à r.l. (the Company), a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147.684, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 6 August 2009, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* CN° 1768 of 12 September 2009, that has been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 26 August 2011, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

#### *Agenda*

1. Decision to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 671,750 (six hundred seventy-one thousand seven hundred fifty euro) by an amount of EUR 126,125 (one hundred twenty-six thousand one hundred twenty-five euro) to an amount of EUR 545,625 (five hundred forty-five thousand six hundred twenty-five euro) via the cancellation of 1,009 (one thousand and nine) ordinary shares, with a par value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each;

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and

3. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 671,750 (six hundred seventy-one thousand seven hundred fifty euro), represented by 5,374 (five thousand three hundred seventy-four) ordinary shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each,

by an amount of EUR 126,125 (one hundred twenty-six thousand one hundred twenty-five euro)

to an amount of EUR 545,625 (five hundred forty-five thousand six hundred twenty-five euro), represented by 4,365 (four thousand three hundred sixty-five) ordinary shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each,

by way of the cancellation of 1,009 (one thousand and nine) ordinary shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, and to reimburse to the Sole Shareholder the said amount of EUR 126,125 (one hundred twenty-six thousand one hundred twenty-five euro).

As a consequence of the share capital reduction, the Sole Shareholder holds 4,365 (four thousand three hundred sixty-five) ordinary shares of the Company.

#### *Second resolution*

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 545,625 (five hundred forty-five thousand six hundred twenty-five euro), represented by 4,365 (four thousand three hundred sixty-five) ordinary shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each."

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le trois octobre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg,

**A COMPARU:**

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par M. Philippe Jusseau,

ici représentée par M<sup>e</sup> Paul Berna, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 30 septembre 2011,

(l'Associé Unique).

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSREF Summer Holdings S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.684, constituée selon acte de Maître Martine Schaeffer du 6 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 1768 du 12 septembre 2009, modifié à plusieurs reprises et la dernière fois selon acte de Maître Martine Schaeffer du 26 août 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Réduction de capital de la Société de son montant actuel de EUR 671.750 (six cent soixante et onze mille sept cent cinquante euros) par un montant de EUR 126.125 (cent vingt-six mille cent vingt-cinq euros) à un montant de EUR 545.625 (cinq cent quarante-cinq mille six cent vingt-cinq euros) par voie d'annulation de 1.009 (mille neuf) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune;

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou employé d'Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts sociales annulées dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société par un montant de EUR 126.125 (cent vingt-six mille cent vingt-cinq euros) pour le porter de son montant actuel EUR 671.750 (six cent soixante et onze mille sept cent cinquante euros), représenté par 5.374 (cinq mille trois cent soixante-quatorze) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune,

à un montant de EUR 545.625 (cinq cent quarante-cinq mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 4.365 (quatre mille trois cent soixante-cinq) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune,

par voie d'annulation de 1.009 (mille neuf) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et de rembourser ce montant de EUR 126.125 (cent vingt-six mille cent vingt-cinq euros) à l'Associé Unique.

Suite à cette réduction de capital, l'Associé Unique détient 4.365 (quatre mille trois cent soixante-cinq) parts sociales ordinaires émises par la Société.

*Deuxième résolution*

Suite à la première résolution, l'Associé Unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 545.625 (cinq cent quarante-cinq mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 4.365 (quatre mille trois cent soixante-cinq) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de Allen & Overy



Luxembourg, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts sociales annulées dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Berna et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 octobre 2011. Relation: LAC/2011/44003. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139635/139.

(110161650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

---

**Pentavest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 154.065.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 27 juin 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 27 juillet 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011142309/13.

(110164701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

---

**Quercus Assets Selection S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 144.251.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142340/11.

(110164575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

---

**Poland Retail Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. Buffalo Poland Topco S.à r.l.)**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 160.771.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 11 juillet 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 11 août 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011142314/14.

(110164607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

**LSREF Summer Loans, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 40.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 147.682.

In the year two thousand and eleven, on the third day of October.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

LSREF Summer Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147.684, represented by Mr Philippe Jusseau, here represented by Mr Paul Berna, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 30 September 2011,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSREF Summer Loans S.à r.l. (the Company), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147.682, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 6 August 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 1766 of 12 September 2009, that has been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 26 August 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

*Agenda*

1. Decision to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 166,625 (one hundred sixty-six thousand six hundred twenty-five euro) by an amount of EUR 126,125 (one hundred twenty-six thousand one hundred twenty-five euro) to an amount of EUR 40,500 (forty thousand five hundred euro) via the cancellation of 1,009 (one thousand and nine) ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each;

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and

3. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to decrease the share capital of the Company from its current amount of EUR 166,625 (one hundred sixty-six thousand six hundred twenty-five euro), represented by 1,333 (one thousand three hundred thirty-three) ordinary shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each,

by an amount of EUR 126,125 (one hundred twenty-six thousand one hundred twenty-five euro)

to an amount of EUR 40,500 (forty thousand five hundred euro), represented by 324 (three hundred twenty-four) ordinary shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each,

via the cancellation of 1,009 (one thousand and nine) ordinary shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, and to reimburse to the Sole Shareholder the said amount of EUR 126,125 (one hundred twenty-six thousand one hundred twenty-five euro).

As a consequence of the share capital reduction, the Sole Shareholder holds 324 (three hundred twenty-four) ordinary shares.

*Second resolution*

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 40,500 (forty thousand five hundred euro), represented by 324 (three hundred twenty-four) ordinary shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each."

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le trois octobre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg,

**A COMPARU:**

LSREF Summer Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.684, représentée par M. Philippe Jusseau, ici représentée par Me Paul Berna, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 30 septembre 2011, (l'Associé Unique),

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSREF Summer Loans S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.682, constituée selon acte de Maître Martine Schaeffer du 6 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N ° 1766 du 12 septembre 2009, modifié à plusieurs reprises et en dernier lieu selon acte de Maître Martine Schaeffer du 26 août 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Réduction de capital de la Société de son montant actuel de EUR 166.625 (cent soixante six mille six cent vingt-cinq euros) par un montant de EUR 126.125 (cent vingt-six mille cent vingt-cinq euros), pour le porter à un montant de EUR 40.500 (quarante mille cinq cents euros) par voie d'annulation de 1.009 (mille neuf) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune;

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou employé d'Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts sociales annulées dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société par un montant de EUR 126.125 (cent vingt-six mille cent vingt-cinq euros)

pour le porter de son montant actuel de EUR 166.625 (cent soixante six mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 1.333 (mille trois cent trente-trois) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune,

à un montant de EUR 40.500 (quarante mille cinq cents euros), représenté par 324 (trois cent vingt-quatre) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune,

par voie d'annulation de 1.009 (mille neuf) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et de rembourser ce montant de EUR 126.125 (cent vingt-six mille cent vingt-cinq euros) à l'Associé Unique.

Suite à cette réduction de capital, l'Associé Unique détient 324 (trois cent vingt-quatre) parts sociales ordinaires émises par la Société.

#### *Seconde résolution*

Suite à la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme EUR 40.500 (quarante mille cinq cents euros), représenté par 324 (trois cent vingt-quatre) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts sociales annulées dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Berna et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 octobre 2011. Relation: LAC/2011/44004. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139636/136.

(110161651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

---

#### **KBC Institutional Cash, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 39.266.

#### *Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration par voie circulaire avec effet au 13 octobre 2011*

Il est décidé:

- de prendre note de la démission de Monsieur Johan DEWOLFS en tant qu'Administrateur
- de coopter Monsieur Wouter VANDEN EYNDE, résidant professionnellement au 6 Avenue du Port, B-1080 Bruxelles, comme Administrateur en remplacement de Monsieur Johan DEWOLFS, démissionnaire.
- que Monsieur Wouter DEWOLFS termine le mandat de son prédécesseur
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale Statutaire de ratifier la cooptation de Monsieur Wouter VANDEN EYNDE

Certifié conforme et sincère

Pour KBC INSTITUTIONAL CASH

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2011143502/18.

(110166294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

---

**Titan (Germany) III GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 57, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 155.360.

—  
*Extrait de résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 07 octobre 2011*

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société du 1, rue Nicolas Simmer L-2538 Luxembourg au 57, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg et de nommer Monsieur Olivier Ferrer demeurant professionnellement au 57 avenue de la Gare L-1611 Luxembourg en tant que gérant en remplacement de Monsieur Pascal Roumigüé avec effet au 7 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011143861/15.

(110166727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

---

**Sireo Immobiliefonds No. 5 Heureka I Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 120.510.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142375/10.

(110164499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

---

**Quercus Assets Selection S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 143.607.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142341/11.

(110164571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

---

**Resources Global Professionals (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 660.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 112.070.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142346/11.

(110164578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

---

**MGI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 325.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 160.206.

—  
In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of September,  
Before Us, Maître Joseph Elvinger notary residing in Luxembourg.

### THERE APPEARED

1.- Omar Ghassan Jihad Fahmi, born in Bagdad (Iraq), on the 21 June 1971, with professional address at Khalidiya Tower, Khalidiya, P.O. Box 33933 Abud Dhabi, United Arab Emirates

2.- Mahmood Samy Naib, born in Bagdad (Iraq), on the 19 September 1966, with professional address at Khalidiya Tower, Khalidiya, P.O. Box 33933 Abud Dhabi, United Arab Emirates

here represented by Flora Gibert, private employee with professional address in Luxembourg by virtue of two proxies, given under private seals.

Said proxies, initialed "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of MGI S. à r.l., a company established and existing in Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2449 Luxembourg, 26, Boulevard Royal, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 160206, incorporated as a société à responsabilité limitée pursuant to a deed of the undersigned notary, on 8<sup>th</sup> of April 2011 and published in the "Memorial C, Recueil des Societes et Associations", number 1575 on the 14 July 2011 (hereinafter the "Company").

The appearing parties, representing the entire share capital of 200,000 shares of the Company, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

#### *Agenda:*

1.- Increase of the share capital of the Company by the amount of ONE HUNDRED AND TWENTY FIVE THOUSAND EURO (EUR 125,000.-) in order to raise it from its present amount of TWO HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 200,000.-) to THREE HUNDRED AND TWENTY FIVE THOUSAND EURO (EUR 325,000.-).

2.- To issue 125,000 new shares with a nominal value of 1 EUR (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3.- To accept subscription of these new shares, with payment of a cash contribution of ONE HUNDRED AND TWENTY FIVE THOUSAND EURO (EUR 125,000.-) by the current shareholders, EUR 62,500.-per shareholder, and to accept full payment in cash for these new shares.

4.- Subsequent amendment of article 5 of the articles of incorporation or any other articles relevant to the capital increase.

5.- Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing parties, representing the entire share capital, requires the notary to act the following resolutions:

#### *First resolution*

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of ONE HUNDRED AND TWENTY FIVE THOUSAND EURO (EUR 125,000.-) in order to raise it from its present amount of TWO HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 200,000.-) to THREE HUNDRED AND TWENTY FIVE THOUSAND EURO (EUR 325,000.-).

#### *Second resolution*

The general meeting of shareholders resolved to issue 125,000 new shares with a nominal value of 1 EUR (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares

#### *Subscription - Payment*

Thereupon appeared Omar Ghassan Jihad Fahmi, with a professional address at Khalidiya Tower, Khalidiya, P.O. Box 33933 Abud Dhabi, United Arab Emirates, represented by Flora Gibert prenamed by virtue of a proxy given under private seal signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Omar Ghassan Jihad Fahmi declared to subscribe for sixty two thousand and five hundred (62,500) new shares with a nominal value of one EURO (1.-EUR) per share ,and to fully pay in cash for these shares.

Thereupon appeared Mahmood Samy Naib, with a professional address at Khalidiya Tower, Khalidiya, P.O. Box 33933 Abud Dhabi, United Arab Emirates, represented by Flora Gibert prenamed, by virtue of a proxy given under private seal signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Mahmood Samy Naib declared to subscribe for sixty two thousand and five hundred (62,500) new shares with a nominal value of one EURO (1.-EUR) per share ,and to fully pay in cash for these shares.

The amount of one hundred and twenty five thousand euro (EUR 125,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Third resolution*

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscriptions and payments and to allot ONE HUNDRED AND TWENTY FIVE THOUSAND (125,000.-) new shares by the current shareholders, and to accept full payment in cash for these new shares.

*Fourth resolution*

The general meeting of shareholders resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

**Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at EUR 325,000.-(three hundred and twenty five thousand Euro) represented by 325,000 (three hundred and twenty five thousand ) shares with a nominal value of EUR 1 (one) each.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-)

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

**Follows the French translation**

L'an deux mille onze, le trente septembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Omar Ghassan Jihad Fahmi, né le 21 juin 1971 à Bagdad (Iraq) et demeurant professionnellement à Khalidiya Tower, Khalidi, 33933, Abou Dhabi (Emirats Arabes Unis),

2.- Monsieur Mahmood Samy Naib, né le 19 septembre 1966 à Bagdad (Iraq) et demeurant professionnellement à Khalidiya Tower, Khalidiya, 33933, Abou Dhabi (Emirats Arabes Unis)

ici représentés par Flora Gibert, employée privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé.

Les procurations signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants sont les associés de MGI S. à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 26 Boulevard Royal, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous section B, numéro 160206, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 avril 2011, publié au Mémorial C n°1575 du 14 juillet 2011 (ci-après la "Société").

Les parties comparantes représentant la totalité du capital social de 200.000 actions de la société, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social de la Société à concurrence de CENT VINGT CINQ MILLE Euros (125,000,-EUR) pour le porter de son montant actuel de DEUX CENT MILLE Euros ( 200.000,-EUR) à TROIS CENT VINGT CINQ MILLE Euros (325.000,-);

2.- Émission de CENT VINGT CINQ MILLE (125.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un Euro (1,-EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes;

3.- Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales avec paiement d'une contribution en espèce de CENT VINGT CINQ MILLE EUROS (125.000,EUR) par les associés actuels, à hauteur de 62.500,-par actionnaires, et acceptation du paiement en espèce de la totalité pour ces nouvelles parts sociales;

4.- Modification afférente de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital;

5.- Divers.

Après avoir revu les points de l'ordre du jour, les parties comparantes, représentant l'entièreté du capital social prient le notaire d'acter les résolutions suivantes:

137232

*Première résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de CENT VINGT CINQ MILLE Euros (125.000.-) pour le porter de son montant actuel de DEUX CENT MILLE Euros ( 200.000.-EUR) à TROIS CENT VINGT CINQ MILLE Euros (325,000.-);

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'émettre CENT VINGT CINQ MILLE (125.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes;

*Souscription - Paiement*

Ont comparu:

Omar Ghassan Jihad Fahmi ayant son adresse professionnelle à Khalidiya Tower, Khalidiya, BP 33933 Abud Dhabi, Emirats Arabes Unis représenté par Flora Gibert prénommé en vertu d'une procuration qui, après avoir été signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Omar Ghassan Jihad Fahmi a déclaré souscrire SOIXANTE DEUX MILLE CINQ CENT (62.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) par part sociale et les libérer intégralement en espèces.

Mahmood Samy Naib ayant son adresse professionnelle à Khalidiya Tower, Khalidiya, BP 33933 Abud Dhabi, Emirats Arabes Unis représenté par Flora Gibert prénommée en vertu d'une procuration qui, après avoir été signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Mahmood Samy Naib a déclaré souscrire SOIXANTE DEUX MILLE CINQ CENT (62.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) par part sociale et les libérer intégralement en espèces.

Le montant de CENT VINGT CINQ MILLE Euros (125.000.-EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'accepter lesdites souscriptions et lesdits paiements et d'émettre les CENT VINGT CINQ MILLE (125.000) parts sociales nouvelles allouées aux actionnaires actuels.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

**Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à TROIS CENT VINGT CINQ MILLE Euros (EUR 325,000.-) représenté par (325.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune,

*Frais*

Le montant des frais, dépense, rémunération et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire sont estimés à mille cinq cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare que la partie comparante ci-dessus mentionnée l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de ladite partie comparante, il est noté qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 03 octobre 2011. Relation: LAC/2011/43402. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 06 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139665/160.

(110161442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.